



*Le fou de la
langue française*

Capsule linguistique

Visionnage ou visionnement

Bien que le mot « **visionnage** » fasse grincer les dents de certains, il renvoie à un **concept du domaine cinématographique et télévisuel**, soit l' « action d'examiner une œuvre audiovisuelle afin d'en évaluer la valeur, en portant un regard critique sur ses différents éléments techniques ou artistiques ».

Toutefois, les mots « **visionnage** » et « **visionnement** » sont **employés sans distinction, dans la langue courante**, pour désigner le « fait de regarder une œuvre audiovisuelle, par exemple un film ou une vidéo, sans poser de regard critique ».

Lorsque employés pour **évaluer la popularité d'une émission ou d'un film**, ces termes expriment le « nombre de fois qu'une œuvre audiovisuelle a été visualisée, par exemple sur un site Web d'hébergement de vidéos ».



Le *Fou de la langue* vous
souhaite un bon **visionnage**
ou un bon **visionnement** !

Source : Office québécois de la langue française, *Le grand dictionnaire terminologique* (<http://gdt.oqlf.gouv.qc.ca/>).

Kathleen René-Jutras
Département de français
[450 436-1580](tel:450-436-1580), poste 6404
